

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 JUIN 2023**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : Mme Martine CHAREYRE

**Secrétaire de séance** : M. Albert YOGO

**Membres présents** : 30

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 11

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE  
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR  
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Hervé THIBAUD  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

**Membres absents**: 2

M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

**Membre ne prenant pas part au vote** : 1

M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Délibération n°20230620DEL25**

**FINANCES**

## Présentation du compte administratif 2022 et bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022

### RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'année antérieure.

Aussi, nous devons aujourd'hui approuver le projet de compte administratif 2022, ainsi que le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022 (état annexé au compte administratif).

Pour ce faire, vous trouverez en pièces jointes :

- le rapport présentant le compte administratif 2022,
- le compte administratif 2022,
- le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022.

Les résultats définitifs sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	43 830 879,31 €	48 181 606,80 €
	<b>Section d'investissement</b>	11 195 328,18 €	10 481 347,27 €
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>		0,00 €
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	794 545,44 €	
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		55 820 752,93 €	58 662 954,07 €

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>Section d'investissement</b>	3 922 563,98 €	4 499 379,80 €
	<b>TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1</b>	3 922 563,98 €	4 499 379,80 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DONNER ACTE** de la présentation du compte administratif 2022 au budget principal,
- **CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2022 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRÊTER** les résultats définitifs de l'exercice 2022,
- **PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières, réalisées sur l'exercice 2022 et présenté en annexe au compte administratif 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**